

La Voix des Scéens

N° 15

Bulletin trimestriel de l'Association de Défense des Intérêts des Scéens (ADIS)

Décembre 2008

B.P. 56 SCEAUX 92330

Courriel : adis-asso@wanadoo.fr

ISSN 1774-4725

Directeur de la publication : J.J. Campan

Logement social : une solution à expérimenter

Notre ville manque de réserves foncières. Sauf à modifier fortement les règles de construction des zones pavillonnaires. Ce qui serait contraire à la position soutenue officiellement par le maire.

Dans ces conditions avant de construire sur les quelques parcelles non construites restantes il vaut **mieux utiliser le bâti existant**. Il y a à Sceaux environ 2500 maisons individuelles et maisons de ville. En subventionnant des réaménagements de certaines de ces maisons on pourrait y aménager des petits logements et/ou studios pour étudiants.

En contrepartie de ces subventions les propriétaires s'engageraient sur une certaine durée par contrats renouvelables à offrir des loyers plafonnés permettant de remplir les critères de la loi SRU. La ville offrirait un cadre administratif convaincant (suivi, garantie de loyer, supervision et aide aux propriétaires). En imaginant que l'on puisse convaincre 4% des 2500 propriétaires de ces maisons on pourrait **réaliser une centaine de logements à loyers conventionnés**.

Certes, cette solution ne résout pas tout le problème de la conformité à la loi SRU sur le logement conventionné à Sceaux. Mais il en résout une partie.

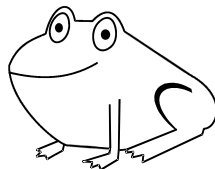
Avantages de cette solution

On loge cent à deux cents personnes. On rénove le bâti. On ne densifie pas la ville. On permet une mixité intergénérationnelle. On réalise des logements 3 à 4 fois moins cher qu'en réalisant du neuf. Les propriétaires obtiennent un complément de revenu.

Le maire a admis que l'idée était à creuser dans le cadre du PLU. Il ne faut pas attendre le PLU. Des contrats doivent être lancés immédiatement à titre d'essai.

Jean-Jacques Campan

**Toute notre équipe vous
souhaite une bonne
Année 2009**



Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Début d'élaboration sur les chapeaux de roue

L'été dernier, le Maire a lancé les travaux d'élaboration du PLU de Sceaux.

Depuis lors, quasiment, seuls les services de la Mairie ont travaillé sur ce projet, aidés par un cabinet d'architecture/urbanisme.

Parallèlement, la municipalité a rencontré des associations de quartier à deux occasions, et le Comité Local du Développement Durable (CL3D) a consacré sa séance plénière de Novembre 2008 (elle en aura 3 par an) au PLU. Ces réunions visaient à informer ces différents représentants des habitants de la procédure d'élaboration du PLU, avec en particulier un calendrier très serré au 1^{er} trimestre 2009.

Même si la fin de l'élaboration du PLU ne devrait se situer que dans environ deux ans, il apparaît clairement que l'identification des enjeux et des déterminants pour l'évolution de la ville seront finalisés dès le courant du premier semestre 2009.

L'enquête publique se fera au 1^{er} semestre 2010, mais tout sera déjà « ficelé ». Aussi, **nous encourageons tous les Scéens à participer, au sein de leur association de quartier, aux informations et aux échanges** que ce PLU implique. Et ceci, **dès les prochaines semaines, en particulier en Janvier et Février 2009.**

Il faut réaliser que le PLU est un super Plan d'Occupation des Sols (POS) :

- non seulement il fixe, comme le POS, le droit des sols : tout est remis « à plat »
- mais surtout, il définira les grandes orientations d'urbanisme et d'aménagement
- et il donnera les moyens juridiques à la commune de mettre en œuvre les projets correspondants.

La municipalité a certainement déjà ses idées sur ces questions. Elle les exposera en Janvier et Février 2009. Aux Scéens d'être perspicaces et de voir si les orientations proposées correspondent à leurs attentes pour les années à venir

EN DEUX MOTS, IMPLIQUEZ-VOUS DÈS MAINTENANT...

....si vous ne voulez pas que Sceaux ressemble à Paris 14^{ème} dans 20 ans

N'hésitez pas à écrire à notre adresse BP 56 SCEAUX

Chambre Régionale des Comptes (www.ccomptes.fr)

Rapport présenté au Conseil Municipal du 20 novembre 2008 (page 2/21)

**« La chambre note les engagements pris par le maire
en vue de rétablir les équilibres financiers.... »**

à suivre...

ADIS - Adhésion Renouvellement Soutien

Nom..... Prénom.....

Adresse.....

Téléphone..... Courriel.....

Adhésion annuelle : 15 € Don de soutien :€

Chèque à l'ordre d'ADIS BP 56 92330 SCEAUX

Date..... Signature.....

(Déduction de votre impôt sur le revenu : 66% de votre versement dans la limite de 20% du revenu imposable). En versant 30€ vous pourrez déduire 1980€ de votre impôt sur le revenu